



Bonne année
2015

Bonne Année 2015

Chères Chavannaises, chers Chavannais,



Je m'associe à l'ensemble des élus municipaux et du personnel communal pour **vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015**. Que cette nouvelle année soit pour vous et votre famille synonyme de santé et source de joie, de bonheur et de réussite personnelle et professionnelle.

Avant de tourner complètement la page sur 2014, je vous invite à découvrir ce premier numéro du Point Chavannais qui sera l'occasion de revenir sur les principales actions du Conseil Municipal et les faits marquants qui ont animé la vie de notre village au cours de l'année achevée. 2014 était bien sûr une année électorale, tant au niveau européen avec le renouvellement du Parlement qu'au niveau communal et intercommunal, et restera de ce fait une année de transition. Diverses opérations ont néanmoins pu être menées à terme telles que la fin de l'aménagement de l'Allée des Sapins avec la pose d'enrobé juste avant Noël, l'acquisition d'un nouveau véhicule des pompiers ou encore la poursuite de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

L'année 2015 qui se présente devant nous s'annonce pleine de challenges.

D'une part, nous serons confrontés aux incertitudes économiques et administratives autour du devenir des collectivités territoriales. Vous l'avez sans doute lu dans la presse mais la mise en place de la nouvelle réforme territoriale, le désengagement de l'état dans de nombreuses compétences ou encore les baisses annoncées d'ici 2017 des dotations de l'état impliquent nécessairement de l'anticipation et de l'audace afin de préserver nos capacités à investir dans l'avenir. **Faire mieux avec moins...** c'est là le challenge qui s'offre à nous car nous nous interdisons bien sûr d'augmenter la fiscalité locale pour compenser ces baisses de recettes.

Mais ces réformes profondes ne sauraient occulter l'**optimisme** qui doit nous animer alors que plusieurs projets vont germer dans les débats du Conseil Municipal. Je pense en particulier aux aménagements de la rue du Jura ou à la création d'une aire de jeux pour l'éveil de nos plus jeunes. Le site internet est actuellement en cours de création et devrait être mis en ligne prochainement, ajoutant ainsi un vecteur de communication au service de la vie de notre village.

Encore une fois, bonne et heureuse année à toutes et à tous!

Vincent GASSMANN

■ Aménagement Allée des Sapins

En 2013, les réseaux humides d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif avaient été installés Allée des Sapins. En cette fin d'année 2014, les travaux ont logiquement continué puisque les riverains empruntaient depuis une voie communale faite d'un tout-venant où de nombreux trous se formaient. Ces travaux ont donc en premier lieu consisté en la pose d'un nouveau revêtement de chaussée en macadam alors que des bordures avaient été installées de part et d'autre pour maintenir l'ensemble en place et assurer l'évacuation des eaux de pluie. Nous avons profité de l'occasion pour entreprendre les travaux d'enfouissement des réseaux secs, c'est-à-dire de faire disparaître les fils aériens d'alimentation électrique et de téléphone. La tâche a été relativement « simple » depuis le transformateur électrique de la rue d'Alsace car la plus grande partie des maisons de l'Allée des Sapins possédaient déjà un coffret en limite de propriété. Seuls 3 branchements extérieurs ont dû être créés. Dans le même temps, un nouvel éclairage public a été installé avec la pose de 3 lampadaires à technologie LED moins gourmands en électricité.

Pour un montant total de 70 649.50€ HT, les travaux ont été conduits par le bureau d'études LMS Ingénierie et réalisés par HVTP et Ganter-Sireg respectivement pour la voirie et les réseaux. Avec le temps plutôt clément, le planning a pu être respecté et le plus gros des travaux a ainsi pu être terminé juste avant Noël. Des finitions sont prévues en janvier.



Nouvel éclairage public et nouvelle chaussée pour l'Allée des Sapins.

■ Clôture de la cour de récréation

Cela faisait partie des derniers aménagements importants à réaliser suite à la dernière extension de l'école afin d'assurer la sécurité des 107 enfants la fréquentant quotidiennement. La clôture de la cour de récréation, entourant l'espace entre la nouvelle extension, le plateau sportif et la maison HAENN, a été posée durant les vacances scolaires au début du mois d'août. Faite de grillage rigide, cette clôture possède 2 ouvertures: une donnant sur le verger communal situé derrière l'église et une seconde permettant de se rendre au plateau sportif... et à la mare pédagogique.



Nouvelle clôture et nouvelle mare pour l'école à la rentrée.

Une mare existait déjà à proximité de l'école mais avait dû être ensevelie suite aux travaux d'extension. La classe de CE1-CE2 d'Anita LE GAC a donc eu comme projet la réalisation d'une nouvelle mare permettant des séances d'éducation à l'environnement, part intégrante du projet d'école. Creusée par Franck et Dominique, les ouvriers communaux, un tissu géotextile suivi d'une bâche « liner » ont été posés par ces derniers à la rentrée de septembre dernier. La mise en eau a ainsi pu se faire dans la foulée et les élèves de la classe de Mme LE GAC ont pu mener leurs premiers travaux. Les écoliers continueront avec le retour des beaux jours à contribuer à l'évolution de cet écosystème et à développer leurs connaissances sur la nature et sur l'environnement. Franck et Dominique installeront un grillage autour du plan d'eau afin d'assurer une sécurité maximale.

■ Illuminations de Noël

Ça ne vous aura pas échappé au moment d'entrer dans la période précédant Noël: de nouvelles illuminations ont fait leur apparition dans le village pour égayer ces fêtes de fin d'année. Le Conseil Municipal avait décidé début octobre de conclure avec la société DECOLUM un contrat de location de 3 ans d'un montant de 2 000 €/an pour ces illuminations de Noël qui ont ensuite été installées par la société d'électricité GAUTHERAT. Ne pouvant équiper l'intégralité du village en une seule fois, le Conseil avait décidé de se focaliser pour l'instant sur le voisinage de la Mairie et sur la rue d'Alsace. À l'issue de la période de location, ces illuminations pourront être définitivement acquises par la commune pour une somme très modeste.

Une douzaine de motifs « standards » bleus et blancs ont ainsi été montés sur les candélabres de la rue d'Alsace et aux différentes entrées du village, des boules rouges ont été fixées sur les lampadaires à proximité de la Mairie, de même que des guirlandes sur le bâtiment et sur l'école. Enfin plusieurs centaines de mètres de guirlandes ont entouré les sapins placés dans le village et en particulier ceux présents aux deux grands carrefours.

Nous remercions enfin tous les habitants qui ont contribué à l'embellissement du village durant les fêtes de fin d'année en décorant leur balcon, en apposant des guirlandes sur les façades de leur habitation, etc...

■ Achat d'une lame chasse-neige

Les premiers flocons de neige tombés juste après les fêtes de Noël vous auront permis d'apercevoir une des dernières acquisitions de la commune: sa nouvelle lame chasse-neige. Solidement accrochée au tracteur de Guy TAGLANG qui s'occupe durant tout l'hiver du déneigement des voies communales, elle lui permettra sans nul doute un travail optimal avec une dimension de 3 mètres 10 et un système orientable permettant une largeur d'action pouvant atteindre jusqu'à 2 mètres 60.

■ Réfection du local commercial

Le début du mois de décembre a vu fleurir l'enseigne « Happy Alsace » dans le local commercial situé à côté de la boulangerie. Faisant suite à la sollicitation de la société Destock68.com, propriétaire d'un magasin dans la zone commerciale de Hirsingue, un bail commercial d'une durée de 9 ans a été signé avec cette dernière devant Maître Thomas STEHLIN, notaire à Dannemarie. Le nouveau locataire, qui propose principalement déguisements, souvenirs, farces et attrapes, occupe le local dans la configuration dans laquelle il avait été construit en 2011. Souhaitons à « Happy Alsace » tous nos vœux de réussite pour cette initiative audacieuse et festive!



Les nouvelles illuminations situées devant la Mairie.



Merci à l'équipe communale qui a contribué à la décoration du village pour les fêtes de Noël.



La nouvelle lame chasse-neige.

RAPPEL—Sel de déneigement

En cette période hivernale, nous vous rappelons que des bacs contenant du sel de déneigement sont à votre disposition dans la commune. Ces derniers sont remplis régulièrement par les ouvriers communaux.



Malheureusement, préalablement à l'ouverture du magasin, des travaux de rénovation ont dû être conduits. Ces travaux sont la conséquence des actes de vandalisme, une véritable barbarie, dont avait été victime le local début mars lors de la vente des rayonnages et autres accessoires restant du précédent commerce. Le système de chauffage a dû être intégralement changé, les réseaux électriques et les cloisons ont dû être remis en état, les sanitaires (WC, douches, lavabos) ont dû être refixés... Le coût pour la commune n'est pas négligeable, il avoisine les 20 000€ HT. Devant de tels actes répréhensibles, l'assurance de la commune ne couvrira pas les frais. Gardons quelques espoirs pour que la plainte déposée début mai auprès de la gendarmerie de Dannemarie permette d'aboutir à quelque chose...

■ Nouveau véhicule des sapeurs-pompiers

Le dernier véhicule de première intervention (VPI) de notre corps de sapeurs-pompiers volontaires avait été acheté en 1987. A l'époque, il s'agissait déjà d'un véhicule d'occasion puisqu'il avait été transformé sur la base d'un châssis de 1980. Une chose est sûre, c'est que le désormais ancien VPI aura rendu de nombreux services dans la commune... Il n'a toutefois pas dit son dernier mot puisque le Conseil Municipal a décidé d'en faire don à l'association Pompiers Alsace Solidarité (www.pompiers-alsace-solidarite.eu). Cette association humanitaire, fondée au début des années 2000, vient en aide aux pays et aux populations pauvres par l'envoi de matériels de secours réformés (véhicules, lutte contre l'incendie, tenues de feu, matériel médical, etc.) et par la formation d'équipes locales. La reconversion de l'ancien VPI devrait s'écrire dans les prochains mois dans un petit village hongrois...

Place est donc faite pour un nouveau camion. Après une commande début juillet, le chef de corps, Mathieu CALLERANT en a pris possession fin novembre en région parisienne. Également basé sur un châssis d'occasion de 104 000 kms datant de 2009, ce Renault Master a été transformé et aménagé par l'entreprise H.V.I. (Hiesse Véhicules Incendie). Il est



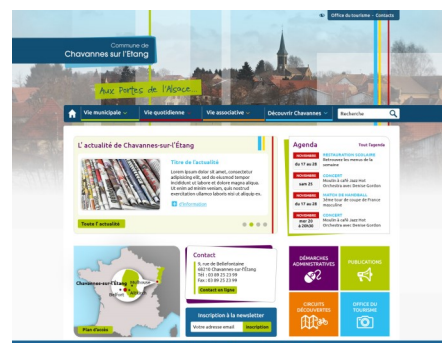
Mathieu CALLERANT et le corps communal ont pris possession de leur nouveau VPI.

notamment équipé d'une cuve de 400 litres, d'une motopompe, d'un dévidoir de premier secours et peut accueillir 4 personnes. D'un coût de 38 500€ HT, il a été subventionné par le SDIS à hauteur de 7 500€ et par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à hauteur de 5 000€. Nos pompiers volontaires ont profité des vacances de fin d'année pour faire le transfert de matériel entre les deux véhicules et satisfaire aux test demandés par le SDIS préalablement au versement de la subvention.

Notons par ailleurs que le corps communal a enregistré 2 nouvelles recrues cette année avec Lucille BERRA et Florian DUCARME. Tous les deux commencent actuellement leur période de formation.

A PARAÎTRE

Il fera son apparition dans les prochaines semaines, il s'agit du site **internet de la commune**. Cette outil va vous permettre d'être connecté en permanence avec votre Mairie et être tenu au courant des dernières informations: actualités, agenda des manifestations et des événements, aide aux démarches administratives, dernières décisions du Conseil Municipal, etc. Ce site s'inscrira en complément des distributions papier actuelles. La réalisation et l'hébergement a été confié à la société ILLICOWEB de Morvillars qui a notamment réalisé le site de la CCPA. La maquette est en cours de finition et le contenu en cours de rédaction. **Plus d'informations dans un prochain Info Chavannes.**



La rentrée 2014 pour les 107 enfants de l'école a une nouvelle fois été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires voulue par le décret Peillon du 24 janvier 2013. Si Chavannes avait introduit la demi-journée supplémentaire dès la rentrée 2013, 2014 a vu principalement l'arrivée des temps d'activités péri-éducatives (TAP). Pour le reste, le seul changement a noté dans l'organisation du temps scolaire est le début de l'école le matin à 8 heures 15 au lieu de 8 heures. La semaine scolaire de nos écoliers est résumée dans la figure ci-dessous.

■ Restauration scolaire du midi

Cette année encore, les écoliers bénéficient d'un service de restauration organisé par la communauté de communes de la Porte d'Alsace (CCPA) durant la pause de midi. Une trentaine d'enfants y prend part chaque jour.

Devant le nombre d'inscriptions inattendu sur le secteur de Montreux-Vieux, Chavannes accueille également depuis la rentrée des enfants (environ une dizaine) du RPI de Montreux-Jeune amenés par bus.



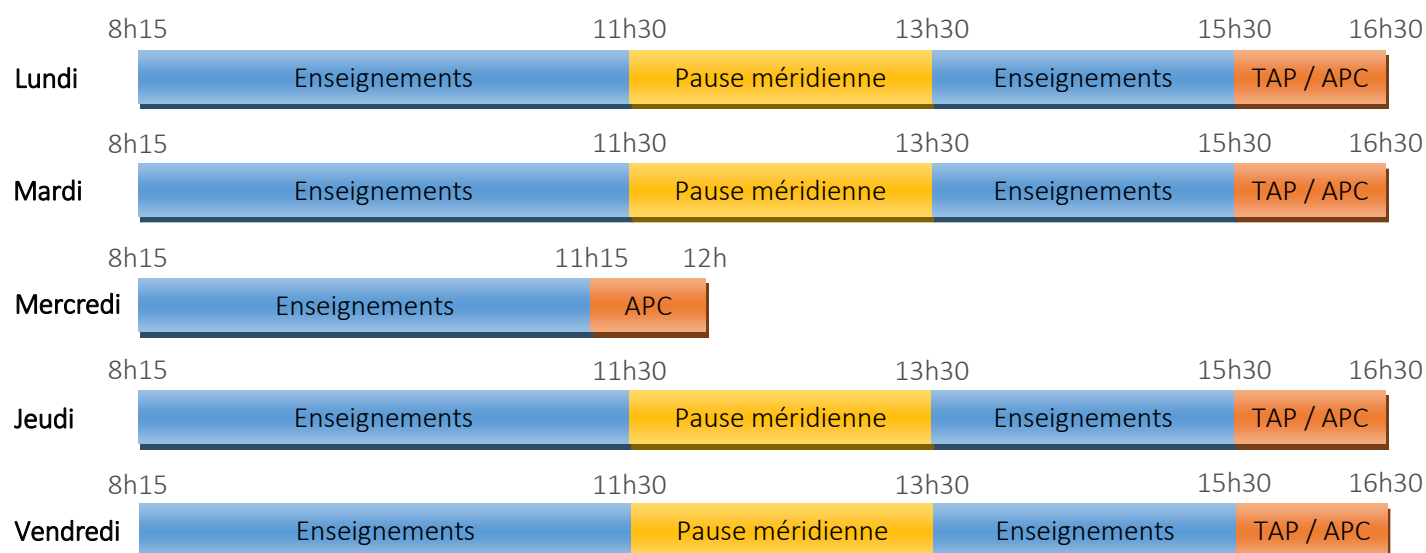
Visite du Président de la CCPA lors du déjeuner (Photo CCPA)

La réforme en bref

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013, dit décret Peillon, fixe de nouveaux principes:

- La répartition des 24 heures d'enseignements hebdomadaires sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin permettant des journées de 5 heures 30 maximum et des demi-journées d'au plus 3 heures 30.
- Des activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les institutrices et organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves.
- L'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques: les temps d'activités péri-éducatives (TAP).

Un certain nombre de dérogations – notamment le choix du samedi matin ou le regroupement des TAP en une demi-journée (« assouplissements » du décret Hamon du 7 mai 2014) – peuvent être accordées, l'intérêt des élèves étant la priorité absolue.



Répartition du temps scolaire à partir de la rentrée de septembre 2014.

LES EFFECTIFS 2014-2015

Ecole maternelle

- Petite section: 15
- Moyenne section: 13
- Grande section: 9

Ecole élémentaire

- CP: 11
- CE1: 16
- CE2: 13
- CM1: 18
- CM2: 12

■ Les nouveaux TAP

En théorie, ils sont faits pour favoriser l'éveil des enfants en proposant des activités diverses et variées. En pratique, ces temps d'activités péri-éducatives (TAP) ont surtout été un casse-tête organisationnel et ont causé la grogne de nombreux parents et élus. Pour cause, il s'agit de mettre en œuvre quotidiennement des activités intéressantes durant 45 minutes à une heure. C'est finalement la communauté de communes qui a franchi le pas en prenant la main sur ces TAP, forte de l'expérience de son pôle « enfance—jeunesse ». Chavannes a décidé d'adhérer à l'initiative de la CCPA.



Premier jour de TAP pour le groupe des « grands ».



Premier jour de TAP pour le groupe des « petits ».

Qu'en est-il en pratique? Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 15h40 à 16h40, 2 animateurs de la CCPA investissent les locaux de l'école afin de faire profiter d'activités diverses aux enfants inscrits. En effet, il convient de rappeler que ces TAP ne sont pas obligatoires et qu'elles coûtent 1€/enfant/jour ou 0.50€/enfant/jour si l'enfant continue en périscolaire après.

Chaque animateur est en charge d'un groupe avec chacun une activité différente: un groupe de grands (>6 ans) avec 18 places et un groupe de petits (<6 ans) avec 14 places. À titre d'exemple, les activités proposées depuis la fin des vacances de Noël sont le foot, la pâte à sel, les masques de carnaval, l'art pictural, etc. Notons que Chavannes fait partie des bons élèves puisque qu'une trentaine d'enfants est quotidiennement inscrit en moyenne à ces TAP

■ Accueil périscolaire du soir

Là encore, devant faire face à une forte sollicitation au niveau des inscriptions pour l'accueil périscolaire du soir (tranche 16h30—18h30) dans le secteur de Montreux-Vieux, un accord a été rapidement trouvé entre la CCPA et la commune pour l'ouverture d'une antenne délocalisée de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Montreux-Vieux à Chavannes. Cette accord a été définitivement entériné par le vote du Conseil Municipal fin août. Il s'agissait ainsi d'une excellente nouvelle permettant à une petite vingtaine d'enfants chavannais d'être accueillis dans les locaux de l'école communale durant l'année scolaire 2014/2015. Tous les efforts seront mis en œuvre afin de pérenniser Chavannes comme structure d'accueil, évitant de ce fait les trajets fastidieux vers les autres ALSH du secteur de Dannemarie.

Rappel— Inscription aux activités péri-éducatives

Les activités changent après chaque vacances scolaires. **Les enfants doivent être réinscrits à chaque cycle** et les familles doivent demander les jours et activités souhaités. Les inscriptions ont lieu avant chaque période de vacances scolaires.

Renseignements auprès de l'ALSH de Montreux-Vieux.

ATTENTION—STATIONNEMENT

Nous vous rappelons qu'il est important de **respecter le marquage au sol et les places de parking délimitées devant l'école** aux sorties de classe.

En particulier, il est important de **laisser la place nécessaire au bus scolaire pour pouvoir manœuvrer** dans les meilleures conditions et ainsi assurer une sécurité maximale pour les enfants.

Merci à tous de votre compréhension.



NOUVEAU VISAGE AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

15/09/2014

La commune a le plaisir d'accueillir parmi ses employés Sylvia GINDRE qui occupe la fonction d'assistante administrative, 20h par semaine, au secrétariat de la Mairie dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an.



VISITE DE L'AIRE D'ACCUEIL AVEC LE SOUS-PRÉFET

17/09/2014

Sébastien CECCHI, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Altkirch, était en visite à l'aire d'accueil de camping-cars à l'occasion de sa tournée des communes et des intercommunalités. Accompagné de Pierre SCHMITT et de Bernard SCHITTLY, Président et 1^{er} Vice-Président de la CCPA, Sébastien CECCHI découvrait ce jour-là les installations gérées par la communauté de communes.



L'arrêt à Chavannes était l'occasion de découvrir également les produits du terroir en compagnie des camping-caristes de passage ce jour-là. Cette dégustation était organisée par Virginie BLUMERT qui a accueilli les touristes cet été pour l'office du tourisme du Sundgau.

LES ÉCOLIERS FONT LEUR JUS DE POMME

03/10/2014

Avec l'arrivée de l'automne, les écoliers ont pu participer, cette année encore, à un atelier jus de pomme. Animé par l'association des arboriculteurs de la Porte d'Alsace, celui-ci a permis aux enfants de presser les pommes récoltées la veille dans les vergers communaux. Chacun a pu repartir avec sa bouteille de jus de pomme fraîchement pressé. La cinquantaine de litres en supplément a été pasteurisée et mise en bouteille à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach.



MARCHÉ D'AUTOMNE DE L'ÉCOLE

17/10/2014

Pour la première fois un vendredi en début de soirée, le marché d'Automne avait pris place dans la salle de motricité de l'école. Les nombreux visiteurs ont pu découvrir les confections des enfants, des parents et de tous les contributeurs. Étaient également disponibles, des produits du terroir (fleurs, légumes, etc.) et le jus de pomme 100% chavannais pressé quelques jours plus tôt par les écoliers.



Afin d'agrémenter ce moment de convivialité, tout le monde a pu se rassasier autour de vin chaud, de soupe et des pâtisseries et gâteaux confectionnés pour l'occasion. La soirée s'est conclue par la découverte du gagnant du concours de pesée de potiron. Il fallait estimer la coquette masse de 44.7 kg. Bravo à Nicolas ANNAHEIM qui remporte le prix!

HALLOWEEN DANS LES RUES

31/10/2014

À la nuit tombée, les rues de Chavannes ont été envahies par de drôles de petits monstres. Rendez-vous désormais traditionnel à la veille de la Toussaint, la quête de bonbons et sucreries pour éviter les mauvais sorts a animé cette soirée automnale. La Mairie n'a pas échappé au passage des enfants déguisés pour l'occasion.



Les enfants ont également rendu visite à l'équipe du Chaudron.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

11/11/2014

Nombreux Chavannais s'étaient donnés rendez-vous autour du monument aux Morts afin de commémorer l'Armistice de 1918 célébrant la fin de la Grande Guerre. Bien sûr ces commémorations revêtent cette année une connotation particulière puisqu'elles interviennent au moment où la France, l'Allemagne et bien d'autres pays profitent du centenaire du début de la Grande Guerre pour faire revivre le souvenir. Les Poilus disaient qu'elle devait être « la der des ders », l'histoire leur a donné malheureusement bien tort...

En ce 11 novembre 2014, s'étaient notamment regroupés la municipalité, le corps des sapeurs-pompiers volontaires, les écoliers et la section locale des Anciens Combattants. Leur Président, René CLAUDE, après avoir déposé une gerbe en mémoire des morts chavannais durant les deux guerres, s'est vu remettre la médaille d'Argent du Mérite de l'Union Nationale des Combattants, récompensant ainsi son engagement de longue

durée. La cérémonie s'est terminée par la Marseillaise reprise en cœur par les écoliers.



MARCHÉ DE NOËL DU CONSEIL DE FABRIQUE

30/11/2014



La 14^{ème} édition du Marché de Noël organisé par le Conseil de Fabrique s'est déroulée le dimanche 30 novembre dans les salles du Centre Jean Barthomeuf. Cette année encore, le succès était au rendez-vous. Les visiteurs ont pu apprécier les réalisations des bénévoles:

décors de l'Avent et de Noël, poupées, arrangements floraux, bredeles, etc. 120 personnes participaient également au repas organisé parallèlement.

VISITE DE SAINT NICOLAS À L'ÉCOLE

05/12/2014

C'est sur sa calèche, accompagné par ses lutins et son fidèle partenaire, le Père Fouettard, que Saint Nicolas est venu rendre visite aux élèves de l'école. On lui doit toute sorte de légendes et de contes, de traditions et de miracles. Il patronne et protège d'innombrables confréries et surtout il protège les enfants. C'est parfois avec une certaine appréhension que les écoliers ont pu saluer leur protecteur en prenant soin d'éviter le regard peu amical du Père Fouettard qui avait un rôle de figurant. En effet, il est sensé remettre les enfants pas sages dans le droit chemin, ce qui n'est pas le cas à Chavannes!

La rencontre s'est terminée dans la bonne humeur générale autour d'un goûter et de manalas.



GOÛTER DE NOËL DES SÉNIORS

05/12/2014

Une quarantaine de séniors s'était retrouvée à la Maison des Etangs de la Belle-Île à l'invitation de la municipalité et de l'association Soleil d'Automne présidée par Marie-Madeleine CLAUDE. Ce goûter de Noël, rendez-vous annuel, a été l'occasion pour tous les participants de parta-

ger un moment de convivialité au rythme des chansons folkloriques et des chants de Noël interprétés par Jean-Louis STANTINA de Manspach.

L'après-midi s'est conclu par la remise aux personnes âgées de plus de 70 ans du cadeau offert par la commune. Cette année, l'habituel panier garni a été remplacé par des chèques-cadeaux à faire valoir auprès des commerçants de Chavannes. Les dames se sont vues remettre en outre une rose de Noël provenant des horticultures GUINAND. Nous remercions encore tous les commerçants qui ont bien voulu participer à cette opération.



SPECTACLE DE NOËL DES ÉCOLIERS

16/12/2014

Comme chaque année à l'approche des fêtes de fin d'année, les écoliers avaient rendez-vous au centre Jean Barthomeuf pour profiter d'un spectacle de Noël. La compagnie Capsule proposait cette année un spectacle musical et participatif intitulé « Enchantons Noël ». Pendant près d'une heure, les écoliers accompagnés du musicien ont pu chanter des chants et autres comptines sur le Père Noël, le divin enfant ou encore les rois mages au son de différents instruments.



Foyeux Noël 2014



Classe de CM1 et de CM2



Classe de CE1 et de CE2



Classe de grande section et de CP



Classe de petite et moyenne section maternelle



Ils nous ont rejoints...



- **Aylin METE**, née le 01/01/2014
- **Ewan WILLM**, né le 26/01/2014
- **Livio CAMILLERI**, né le 16/03/2014
- **Paul-Minh THEVENOT**, né le 06/04/2014
- **Coralie & Alexis MATHIS**, nés le 10/04/2014
- **Edgar BOEGLY**, né le 05/06/2014
- **Léonie COURTOT**, née le 05/07/2014
- **Axel GEISS**, né le 20/07/2014
- **Sarah LUQUE-ECEQUIEL**, née le 01/11/2014
- **Lorenzo BODIN**, né le 23/12/2014

HOMMAGE

Père Jean-Marie GUERNER

Il était connu pour sa 2 CV rouge, ses bons mots, sa sympathie communicative et son incroyable histoire: le Père GUERNER, personnage emblématique, nous a quittés en 2014, laissant un grand vide dans le village mais aussi dans les paroisses voisines.



S'il avait choisi Chavannes pour étape finale 34 ans plus tôt en mai 1980, après 27 ans de mission en Afrique, c'est au terme d'un parcours extrêmement riche et varié, qui a débuté à Nancy où il est né le 23 mars 1923.

Membre d'une famille de 7 enfants dont 4 sont entrés dans les ordres, il suit sa scolarité dans la cité nancéenne où il est touché par la vocation à 13 ans. Il rejoint ainsi Thibar en Tunisie où il étudie chez les Pères Blancs à partir de septembre 1942.

Appelé sous les drapeaux dans l'armée française, il est affecté successivement à Tabarka (Tunisie) puis à Constantine (Algérie). Il participe à la campagne d'Italie dans le corps expéditionnaire du maréchal Juin, puis à la campagne de France dans l'armée de De Lattre. En mars 1945, il franchit le Rhin et se retrouve du côté de Stuttgart, puis Neustadt. Cité à l'ordre de la brigade, il sera distingué de la médaille commémorative 39/45 et de la croix de guerre avec étoile de bronze.

De retour à la vie civile, il reprend son cursus clérical: à Thibar pour deux années de philosophie scolastique, une année de noviciat à El Harrach près d'Alger, puis 3 années de théologie en 1948 à Heerenberg (Pays-Bas), avant une dernière année en Écosse où il sera ordonné prêtre le 31 mai 1952 à Galashiels. En octobre de la même année, il est envoyé en mission dans le diocèse de Chala, pour près de trente années en Tanzanie.

Ses virées sur les pistes de la brousse africaine en moto ou en jeep, sa maîtrise de l'anglais, de l'allemand et du dialecte local sont autant d'expériences, d'aventures et d'anecdotes que le Père GUERNER aimait partager avec les villageois et les paroissiens de tous âges.

Esprit vif et intéressé, spirituel dans tous les sens du terme, maniant le bon mot et la calembour avec finesse et habileté, la personnalité attachante du Père GUERNER laissera un grand vide dans les rues de notre village mais restera en bonne place dans les mémoires chavannaises.



Ils se sont mariés...

- **Katia GREVILLOT & Frédéric MARTIN**, le 07/06/2014
- **Nathalie DAGON & Julien MERCELAT**, le 07/06/2014
- **Céline JAUSSAUD & Alain SCHWAGER**, le 19/07/2014
- **Nadine SCHOLLER & David GORAU**, le 26/07/2014
- **Thi Thao Ly DUONG & Agostinho FERNANDES**, le 25/10/2014

Souvenons-nous d'eux...

- **Germaine LAMBERT**, 83 ans décédée le 20/04/2014
- **Maria MULLER**, 94 ans décédée le 04/05/2014
- **Pascal GRUNENWALD**, 72 ans décédé le 13/05/2014
- **Jean-Marie GUERNER**, 91 ans décédé le 23/05/2014

SÉANCE DU 26 AOÛT 2014

Présents : ANTOINE Jean-Charles, BOURQUARD Chantal, CLAUDE Marie-Madeleine, DIEFFENBACHER Cyril, GUIGON Xavier, HERBELIN Philippe, HUSSON Stéphanie, KANMACHER Michel, MARTIN Sébastien, THEVENOT André, THEVENOT Jean-Pierre et WININGER Christian.

Absents : BEZILLE Robert (procuration à THEVENOT André) et GERBER Dominique (procuration à CLAUDE Marie-Madeleine).

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Délibération n°2014-053

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des conseillers qui siègeront à la Commission Communale Consultative de la Chasse.

En vertu de l'article 7.2.a du cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin (bail 2015-2024), font partie, entre autres, de la commission communale consultative de la chasse : le Maire de la Commune (en qualité de Président de la commission) ainsi que deux conseillers au minimum.

Le conseil municipal décide de désigner à bulletin secret deux conseillers, les résultats suivants sont constatés : Jean-Pierre THEVENOT (8 voix), Michel KANMACHER (8 voix) et Marie-Madeleine CLAUDE (7 voix). Le conseil municipal a proclamé membres de la commission communale consultative de la chasse : THEVENOT Jean-Pierre et KANMACHER Michel.

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Délibération n°2014-054

VU les articles 2 et 3 de l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et inter-communaux des sapeurs-pompiers volontaires ;

Le conseil municipal, à 8 voix pour et 7 abstentions, désigne les membres suivants :

Titulaires : Cyril DIEFFENBACHER et Christian WININGER.

Suppléants : Sébastien MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT et Chantal BOURQUARD.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2013

Délibération n°2014-055

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par le Maire pour l'année 2013.

MISE EN OEUVRE DU PERISCOLAIRE PAR LA CCPA

Convention pour la restauration scolaire du midi

Délibération n°2014-056

VU la convention du 27 août 2012 entre la CCPA et la com-

mune concernant la mise à disposition et l'utilisation de locaux et d'équipements dans le cadre de l'accueil extrascolaire d'enfants scolarisés dans l'école communale;

CONSIDERANT la solution proposée par la CCPA de mettre en œuvre un double service dans le restaurant scolaire de la commune afin de répondre au mieux à la demande dans le secteur de Montreux-Vieux;

CONSIDERANT que la commune dispose des infrastructures nécessaires;

CONSIDERANT que cette solution ne perturbe pas l'accueil des enfants de l'école;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la mise en place d'un double service de restauration et l'accueil d'enfants des villages alentours;
- DECIDE de mettre à disposition gratuitement les locaux nécessaires pour la restauration de midi;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents affairant à ce dossier.

Ouverture d'une antenne pour l'accueil du soir

Délibération n°2014-057

CONSIDERANT le nombre d'inscriptions dans le secteur de Montreux-Vieux pour l'accueil périscolaire du soir;

CONSIDERANT que la CCPA peut ouvrir une antenne de l'ALSH de Montreux-Vieux dans la commune;

CONSIDERANT que la commune dispose des infrastructures nécessaires;

CONSIDERANT que le nombre de places d'accueil est limité à 18 enfants;

CONSIDERANT que l'antenne pourrait être amenée à fermer en fonction de la demande et des inscriptions dans les différentes ALSH gérés par la CCPA;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la création d'une antenne périscolaire du soir dans les locaux de l'école communale;
- DECIDE de mettre à disposition gratuitement les locaux nécessaires à savoir les salles de réfectoire, la salle de motricité, la bibliothèque et les espaces autour de l'école;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents affairant à ce dossier.

POSTES DE NON-TITULAIRES

Renouvellement pour 2 ans d'un emploi d'avenir d'agent auxiliaire d'entretien

Délibération n°2014-058

VU la délibération n°2013-50 du 7 juin 2013 décidant d'embaucher un agent auxiliaire d'entretien en contrat d'avenir;

CONSIDERANT que le contrat arrive à terme le 9 septembre 2014 et qu'il est possible de renouveler le contrat pour 2 années supplémentaires;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE le renouvellement du contrat de l'agent auxiliaire d'entretien dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » pour 2 années supplémentaires;
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 17.5 heures par semaine;
- PRECISE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail;
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale et à signer le contrat de travail à venir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Renouvellement pour 1 an d'un CAE d'ouvrier communal

Délibération n°2014-059

VU la délibération n°2011-75 du 10 novembre 2011 décidant la création d'un CAE d'ouvrier communal;

VU les délibérations n°2013-69 du 13 septembre 2013 et n° 2012-84 du 7 décembre 2012 décidant de renouveler le CAE de l'ouvrier communal;

CONSIDERANT que le contrat arrive à terme le 30 novembre 2014 et qu'il est possible de renouveler par contrat de 12 mois maximum dans la limite cumulée de 60 mois;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le renouvellement du contrat de l'ouvrier communal dans le cadre du CUI-CAE;
- FIXE la durée du contrat à 12 mois;
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine;
- PRECISE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail;
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et à signer le contrat de travail à venir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Création d'un poste d'assistant administratif en CAE pour une durée d'un an

Délibération n°2014-060

CONSIDERANT le souhait exprimé par la personne occupant actuellement le poste d'assistant administratif en CUI-CAE de ne pas renouveler son contrat;

CONSIDERANT la charge de travail administratif au secrétariat de la mairie;

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de créer un poste d'assistant administratif dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (emploi d'avenir, CAE);
- FIXE la durée initiale du contrat à 12 mois renouvelable expressément après renouvellement de la convention;
- PRECISE que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine;
- PRECISE que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail;
- AUTORISE le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi ou la Mission Locale pour ce recrutement et à signer le contrat de travail à venir.

Reconduction pour un an d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe

Délibération n°2014-061

CONSIDERANT que les contrats d'ATSEM prennent fin le 31 août 2014;

CONSIDERANT qu'un agent occupe depuis 4 ans sa fonction par contrats à durée déterminée successifs et qu'il est donc possible de reconduire le contrat pour une année supplémentaire selon l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE la reconduction du contrat à durée déterminée pour une année supplémentaire de l'agent concerné pour occuper les fonctions d'ATSEM 2^{ème} classe;
- FIXE la durée de travail hebdomadaire à 17.5h en temps scolaire ce qui correspond à un temps de travail annualisé de 13.91h;
- FIXE la rémunération à l'indice brut 337, indice majoré 319;
- FIXE la date de début de contrat au 1er septembre 2014;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Reconduction de 2 postes d'ATSEM 2^{ème} classe en CDI

Délibération n°2014-062

CONSIDERANT que les contrats de 2 ATSEM prennent fin le 31 août 2014;

CONSIDERANT que les 2 ATSEM occupent depuis 6 ans leur fonction par contrats à durée déterminée successifs atteignant ainsi la limite maximale autorisée par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'il est possible de reconduire les 2 agents sous la forme d'un contrat à durée indéterminée;

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE la reconduction en contrats à durée indéterminée pour occuper les fonctions d'ATSEM 1^{ère} classe des 2 agents concernés;
- FIXE la durée de travail hebdomadaire à 18.75h et 17.75h en temps scolaire ce qui correspond à des temps de travail annualisés respectivement de 14.91h et 14.12h;
- FIXE la rémunération à l'indice brut 337, indice majoré 319;
- FIXE la date de début de contrat au 1er septembre 2014;
- AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

EVOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT D'ALTkirCH

Délibération n°2014-063

VU le projet d'évolutions des limites des arrondissements dans le département du Haut-Rhin adressé par le préfet du Haut-Rhin ;

CONSIDERANT la décision de maintien de la sous-préfecture d'Altkirch ;

CONSIDERANT l'ajout de la commune de Bernwiller, membre de la CCPA de Dannemarie, à l'arrondissement d'Altkirch ;
Le conseil municipal, à l'unanimité, EMET un avis favorable à l'évolution de la limite de l'arrondissement d'Altkirch.

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2014

Présents : ANTOINE Jean-Charles, BEZILLE Robert, BOURQUARD Chantal, CLAUDE Marie-Madeleine, DIEFFENBACHER Cyril, GASSMANN Vincent, GERBER Dominique, GUIGON Xa-

vier, HERBELIN Philippe, HUSSON Stéphanie, KANMACHER Michel, MARTIN Sébastien, THEVENOT Jean-Pierre.

Absents : THEVENOT André (procuration à BEZILLE Robert) et WININGER Christian (procuration à GUIGON Xavier).

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

LOCATION DE LA CHASSE POUR LA PERIODE 2015-2024

Mise en location de la chasse communale

Délibération n°2014-064

VU le cahier des charges arrêté par le Préfet concernant l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024;

VU l'avis de la commission communale consultative de la chasse du 23 septembre 2014;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- PREND ACTE de la décision des propriétaires, publiée le 30 septembre 2014, concernant l'abandon du produit de la location de la chasse au profit de la commune;
- DECIDE d'utiliser le produit de la chasse pour la période 2015-2024 au paiement des cotisations d'assurance obligatoires de la Caisse d'Accidents Agricoles et, le cas échéant, à l'entretien des chemins ruraux et forestiers;
- DECIDE de fixer à 519.11 ha la contenance des terrains à soumettre à la location;
- DECIDE de procéder en un seul lot comprenant 519.11 ha;
- DECIDE de mettre le lot unique en location par adjudication;
- DECIDE de fixer la mise à prix pour l'adjudication à 7000 €;
- DECIDE de fixer la date de l'adjudication au 16 janvier 2015 à 18 heures;
- DECIDE de donner mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour remettre les lots immédiatement en adjudication.

Election des délégués à la commission de dévolution

Délibération n°2014-065

Le Maire rappelle que cette commission qui décide de l'attribution du droit de chasse est désignée dans les mêmes conditions que la commission de dévolution des marchés publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par un vote à main levée;
- DESIGNER délégués titulaires : Jean-Pierre THEVENOT, Michel KANMACHER et Marie-Madeleine CLAUDE;
- DESIGNER délégués suppléants : Chantal BOURQUARD, Xavier GUIGON et Philippe HERBELIN.

ALLEE DES SAPINS – ATTRIBUTION DES MARCHES

Délibération n°2014-066

VU la délibération n°2014-045 du 28 juin 2014 approuvant les travaux d'aménagement Allée des Sapins pour un montant estimé par le bureau d'études LMS Ingénierie (Maître d'oeuvre) de 67 730.00 € HT dans le cadre d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics;

VU le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2014 ;

Le conseil municipal à 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

- DECIDE d'attribuer les lots conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 68 669.50€ HT répartis comme suit :

Lot 1: Voirie	Société HTPV	34 000.00 € HT
Lot 2: Réseaux secs	Société GANTER	34 669.50 € HT

- AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

REHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE NEYER

Budget annexe lotissement—Vote du budget primitif 2014

Délibération n°2014-067

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2013-07 du 25 janvier 2013 approuvant le projet de réhabilitation de la friche Neyer, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un budget annexe lotissement du fait de l'objectif de réaliser la vente de 3 parcelles viabilisées.

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe dans lequel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Monsieur le Maire précise que ce budget est assujéti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2014 du budget annexe lotissement, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, aux sommes:

- de 130 600 € pour la section de fonctionnement,
- de 130 000 € pour la section d'investissement.

Réhabilitation de la friche Neyer—Approbation des devis

Délibération n°2014-068

VU la délibération n°2013-07 du 25 janvier 2013 approuvant le projet de réhabilitation de la friche Neyer,

CONSIDERANT que le site doit faire l'objet d'une dépollution notamment en raison d'une ligne haute-tension privée qui s'achève par un transformateur à pyralène et de plaques de toiture en fibrociment,

VU les devis d'ERDF, Trédi et Amianteko présentés pour réaliser les opérations de dépollution,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'entreprendre les travaux de dépollution dès l'acquisition du terrain sans attendre la confirmation des aides de la Région,
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires pour mener à bien cette opération pour un montant maximal de 13 000 € HT et à signer tous les documents correspondants.

CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Délibération n°2014-069

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'un site internet avec un service de maintenance pour la commune, le tout spécifié par contrats.

Après consultation de plusieurs entreprises, il propose de retenir la société ILLICOWEB située à Morvillars (90120) repré-

sentée par Messieurs Albert AFLALO et Stéphan EINHORN.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE la création du site internet de la commune,
- DECIDE de confier la réalisation de celui-ci à ILLICOWEB pour un montant initial de 3 950.00 € HT comprenant la création, la formation et la 1ère année d'exploitation,
- DECIDE de signer un contrat d'abonnement pour l'hébergement et la maintenance pour un montant annuel de 650.00 € HT à compter de la 2ème année,
- DECIDE l'inscription des crédits correspondants au coût initial de création du site au budget de l'année en cours,
- AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants.

MATERIEL / EQUIPEMENT COMMUNAL

Achat d'une lame chasse-neige

Délibération n°2014-070

VU la délibération du 8/11/2013 approuvant l'acquisition d'une lame chasse-neige pour 5 700.00 € HT chez Agri Rhin ;

VU le nouveau devis présenté par le Maire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acheter une lame chasse-neige pour un montant de 5 400 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents associés.

Cession de l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers

Délibération n°2014-071

Le Maire propose, aux conseillers que l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers soit, une fois le nouveau livré, cédé à titre gracieux à l'association Pompiers Alsace Solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de céder à titre gracieux l'ancien VPI à l'association Pompiers Alsace Solidarité,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien ce dossier.

Contrat de location d'illuminations de Noël

Délibération n°2014-072

VU le devis de la société DECOLUM présenté par Monsieur le Maire concernant la location pluriannuelle d'illuminations de Noël (décors sur candélabres, guirlandes, traversées, etc.),

CONSIDERANT que cette solution présente différents avantages tels que la maintenance, la garantie sur la durée du contrat, la possibilité de racheter le matériel à l'issue du contrat ou encore un renouvellement périodique des décors,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de conclure avec la société DECOLUM un contrat de location de 3 ans pour un montant annuel maximum de 2000.00 € HT,
- PRECISE que le contrat de location ne sera conclu que si la prestation montage / démontage des illuminations n'excède pas un montant de 2 000.00 € HT par an,
- AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants.

ONF – GESTION DES FORETS

Programme des travaux d'exploitation 2015

Délibération n°2014-073

VU le programme des travaux d'exploitation concernant la

forêt communale pour l'exercice 2015 présenté par l'ONF,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation 2015 présenté par l'ONF,
- AUTORISE le Maire à signer le document correspondant.

Approbation de l'état d'assiette 2016

Délibération n°2014-074

CONSIDERANT que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage,

CONSIDERANT que cet état d'assiette des coupes doit être approuvé par le Conseil Municipal,

VU la proposition transmise par l'ONF pour 2016,

Le conseil municipal, à 13 voix pour, 2 abstentions:

- APPROUVE la proposition d'état d'assiette 2016 des coupes à marteler dans la forêt communale,
- AUTORISE le Maire à signer le document correspondant.

Travaux d'entretien des forêts communales 2014

Délibération n°2014-075

VU le devis proposé par l'ONF pour les travaux de maintenance, sylvicoles, d'infrastructures et divers d'un montant total HT de 14 690.00 €;

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la réalisation des travaux proposés.

LOCATION DU LOGEMENT VACANT DU PRESBYTERE

Délibération n°2014-077

CONSIDERANT que le logement situé au rez-de-chaussée du presbytère est vacant depuis le décès du précédent locataire;

VU la décision du Conseil de Fabrique du 19 septembre 2014 d'abandonner le produit du loyer au profit de la commune;

CONSIDERANT que le contrat doit toujours conserver un caractère précaire et révocable dans le cas où l'évêque nomme un nouveau prêtre dans la paroisse;

CONSIDERANT que plusieurs personnes se sont manifestées pour louer l'appartement;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de mettre en location le logement situé au rez-de-chaussée du presbytère à compter du 15 octobre 2014;
- FIXE le montant du loyer à 550.00 €;
- PRECISE que celui-ci sera réévalué tous les ans selon l'Indice de Référence des Loyers;
- PRECISE que la location ne pourra se faire que dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révocable;
- FIXE le cautionnement à un mois de loyer;
- AUTORISE le Maire à signer la convention à venir et tout document y afférant.

LOYERS ET CAUTION DU LOCAL 28B RUE D'ALSACE

Délibération n°2014-078

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courriel du 24 septembre 2014, le locataire du local commercial situé 28B rue d'Alsace, a fait savoir qu'il renonçait à l'implantation d'une clinique vétérinaire. Il renonce également au bail

qui avait été signé et souhaite que la commune procède au remboursement des loyers, soit 4 mois pour un montant total de 2 400.00 €.

Le conseil municipal, à 6 voix pour, 2 contre et 7 abstentions :

- DECIDE de procéder au remboursement des 4 mois de loyer versés par le locataire du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2014, soit un montant de 2 400.00 €,
- DECIDE de procéder au remboursement de la caution de 600.00 €.

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A UNE PERSONNE HANDICAPEE

Délibération n°2014-080

VU la délibération du 24 septembre 1999 fixant les conditions dans lesquelles une aide financière peut être attribuée à une personne handicapée,

VU la demande d'une personne de la commune adressée au Maire par courrier du 15 septembre 2014,

CONSIDERANT que la demande remplit toutes les conditions pour bénéficier de ladite aide,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 788.45 € au demandeur correspondant à 10% du montant de la facture présentée.
- DECIDE d'y ajouter une aide complémentaire de 211.55 €.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Délibération n°2014-081

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Clôture cour de récréation :

Article 2128, opération 192	+ 6 601.20 €
Article 2313, opération 192	- 6 601.20 €

Site internet :

Article 2051	+ 5 000.00 €
Article 2313, opération 199	- 5 000.00 €

Aide financière exceptionnelle :

Article 6748	+ 1 000.00 €
Article 678	- 1 000.00 €

Location illuminations de Noël :

Article 611	+ 2 400.00 €
Article 2184, opération 106	- 2 400.00 €
021 Section recettes investissement	- 2 400.00 €
023 Section dépenses de fonctionnement	- 2 400.00 €

Remboursement caution + loyers :

Article 165	+ 600.00 €
Article 678	+ 2 400.00 €
Article 2313, opération 199	- 3 000.00 €
021 Section recettes investissement	- 2 400.00 €
023 Section dépenses de fonctionnement	- 2 400.00 €

SOLLICITATIONS DE L'ASSOCIATION LA CALYPSO

Délibération n°2014-082

Le Maire fait part aux conseillers de la demande de l'associa-

tion La Calypso, présidée par Mme MARTIN Katia.

L'association La Calypso a pour objectif l'organisation d'animations et de manifestations dont le bénéfice servira aux sorties scolaires. Par courrier du 2 octobre 2014, la Présidente :

- Demande l'accord du conseil municipal pour l'utilisation de l'adresse de la Mairie comme domiciliation de l'association;
- Sollicite l'accès à la salle de motricité sur des plages définies afin de proposer des activités sportives pour enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'association La Calypso présidée par Mme Katia MARTIN pour utiliser l'adresse de la mairie comme domiciliation de l'association ;
- ACCEPTE de mettre à disposition gratuitement la salle de motricité de l'école sur des plages horaires définies pour des activités sportives réservées aux enfants ;
- AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de motricité ainsi que tout document permettant de mener à bien ce dossier.

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

Sont présents : ANTOINE Jean-Charles, BEZILLE Robert, BOURQUARD Chantal, CLAUDE Marie-Madeleine, DIEFFENBACHER Cyril, GASSMANN Vincent, GERBER Dominique, GUIGON Xavier, HERBELIN Philippe, HUSSON Stéphanie, KANMACHER Michel, MARTIN Sébastien, THEVENOT André, THEVENOT Jean-Pierre, WININGER Christian.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ANNULATION DE DETTE

Délibération n°2014-083

VU le jugement du TGI de Mulhouse du 18 juillet 2014 sur l'effacement de toutes les dettes de XXXXXXXXX;

VU la demande de M. Le Trésorier Philippe GERARD d'annuler les factures émises au nom de XXXXXXXXX;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'annuler les factures émises au nom de XXXXXXXXX pour un montant total de 260.03 € ;
- DECIDE de prélever les crédits nécessaires au compte 6152 et de les inscrire au compte 6542.

TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération n°2014-084

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

VU la délibération du 10 novembre 2011 décidant d'instituer la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune, délibération arrivant à échéance le 31 décembre 2014;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à un taux de 3%;
- DECIDE d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme:
 - 1) Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI;
 - 2) 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions

à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) ;

- 3) Les locaux à usage industriel ou artisanal ;
 - 4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - 5) Les immeubles classés ou inscrits;
 - 6) Les stationnements intérieurs sauf maisons individuelles;
 - 7) Les abris de jardin soumis à déclaration préalable;
- PRECISE que la présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

FETES DE NOËL 2014

4.1. Cadeaux au personnel, aux personnes âgées et aux écoliers

Délibération n°2014-085

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention:

- FIXE à 17 euros le montant du cadeau que recevra chaque écolier lors du goûter de Noël de l'école;
- DECIDE d'offrir un spectacle musical sur le thème de Noël aux écoliers pour un montant de 540 euros;
- FIXE à 35 euros par personne le montant du cadeau qui sera offert au personnel communal, à l'équipe pédagogique et aux habitants âgés de 70 ans et plus, celui-ci étant notamment composé d'un chèque-cadeau d'un montant de 30€ à faire valoir parmi les commerçants de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

4.2. Repas du Conseil Municipal

Délibération n°2014-086

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 4 abstentions:

- APPROUVE le remplacement du dîner du Conseil Municipal par un buffet conviant le personnel communal, l'équipe pédagogique et le Conseil Municipal;
- DECIDE d'allouer un budget de 600 euros pour ce dernier;
- PRECISE que celui-ci se tiendra le jeudi 18 décembre 2014 à 19 heures à la Belle-Île.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

LOCAL COMMERCIAL 28B RUE D'ALSACE

Mise en location—Bail Commercial

Délibération n°2014-087

VU l'exposé de M. Alain SEGINGER, gérant de la société DESTOCK68.COM, concernant son projet pour le local communal sis 28B rue d'Alsace;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions:

- DECIDE de louer ledit local à la société DESTOCK68.COM dans le cadre d'un bail commercial;
- FIXE la durée initiale du bail à 9 ans à compter du 1er décembre 2014;
- FIXE le montant du loyer mensuel à 600 euros;
- PRECISE que celui-ci sera réévalué chaque année selon l'indice des loyers commerciaux;
- FIXE le cautionnement à un mois de loyer;
- DECIDE de prendre en charge 50% des frais notariaux;

- AUTORISE le locataire à installer une enseigne en façade du bâtiment;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents affairants.

Remise en état du bâtiment suite aux dégradations

Délibération n°2014-088

VU les devis présentés par le Maire pour la remise en état du bâtiment sis 28B rue d'Alsace suite aux actes de vandalismes survenus le 16 mars 2014 et ayant fait l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie de Dannemarie;

CONSIDERANT que la remise en état doit être menée suite à la location dudit bâtiment;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention:

- DECIDE de remettre en état le bâtiment pour un montant maximum de 18 071.60€ HT (correspondant au montant des devis + 2%);
- DECIDE de confier la remise en état des sanitaires à la société GRETER pour un montant de 2 440.00€ HT (devis de 2 393.00€ HT + 2%);
- DECIDE de confier la remise en état de l'électricité et le remplacement des climatiseurs à la société GAUTHERAT pour un montant de 15 631.60€ HT (devis de 15 325.10€ HT + 2%);
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents affairants.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Longueur de la voirie communale

Délibération n°2014-089

VU les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 3 novembre 2014 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 4 297 ml appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 4 297 ml ;
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires affairants.

Création d'un accès Chemin du Haut

Délibération n°2014-090

M. le Maire expose aux conseillers que M. Julien MERCELAT l'a sollicité dans la perspective du permis de construire pour sa future habitation. Ce dernier souhaite pouvoir faire une sortie par le Chemin du Haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 contre :

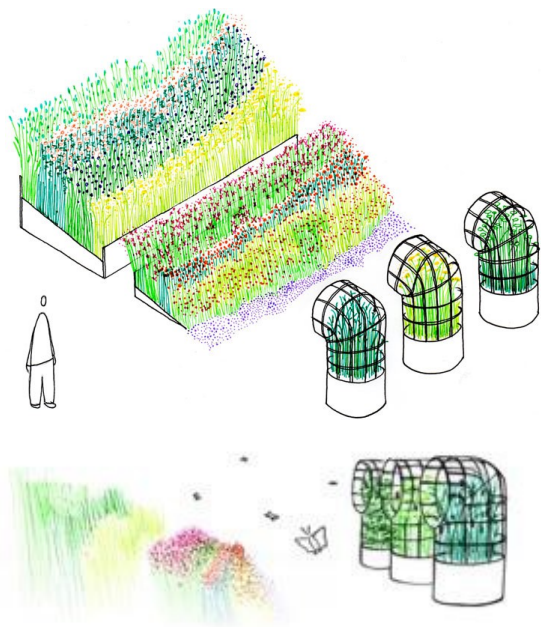
- DECIDE d'autoriser M. Julien MERCELAT à accéder à sa propriété par le chemin du Haut,
- PRECISE qu'aucune demande d'équipement public desservant ce terrain ne sera acceptée par la commune.

■ « SCHTUWA » — Un parcours durable d'art dans le Sundgau

Doté d'une identité locale forte et spécifique, incarnée par sa langue, sa cuisine, son patrimoine architectural et naturel, le Sundgau se caractérise par ses paysages vallonnés, entre forêts, étangs, champs et villages. Le Syndicat Mixte du Sundgau (SMS) et ses sept communautés de communes ont ainsi souhaité développer un parcours d'art contemporain sur leur territoire: un choix de politique culturelle rare et audacieux. Son objectif est de **présenter des œuvres dans les villages du Sundgau pour initier une réflexion sur le paysage, l'écologie, l'espace public et la vie locale**. Baptisé *Schtuwa* en référence à la pièce à vivre de la maison sundgauvienne traditionnelle (lieu de rassemblement et d'échanges où la langue, les contes, l'histoire et la cuisine, en somme la culture du territoire, se forgeait et se partageait), ce parcours d'art contemporain se veut un prétexte à générer des échanges entre les publics, habitants ou visiteurs grâce à la dimension participative ou symbolique de la richesse du territoire des différentes œuvres extérieures.

La première édition de cette opération unique verra fleurir, en 2015, 7 œuvres sur l'ensemble du pays, soit une œuvre par communauté de communes. Pour la communauté de communes de la Porte d'Alsace, **l'aire de camping-cars de notre village de Chavannes-sur-l'Etang a été choisie**.

BUTIN, le Paradis des Papillons d'Elodie Stephan à l'aire d'accueil



Dans les villages fleuris du Sundgau, le géranium Pélargonium est omniprésent. Cette utilisation massive a attiré le Moro Sphinx, papillon désormais très présent sur le territoire. Le projet d'Elodie Stephan invite à redonner l'hospitalité à une plus grande diversité de papillons à travers des pratiques de jardinage cohérentes et raisonnées.

Le projet met en scène la relation étroite entre monde végétal et animal. Il se compose de trois foyers à chenilles et d'une butte à papillons. Les foyers abritent des espèces végétales qui constituent les habitats des chenilles. Orientés face à la butte plantée, les foyers guident le papillon en devenir vers un couloir aérien à emprunter pour une destination paradisiaque... La butte est composée d'une riche sélection d'essences nectarifères, installées en palier sur une rampe. Elle s'offre aux papillons comme un grand buffet. La palette végétale des foyers et de la butte est élaborée de manière à attirer et nourrir des espèces diversifiées de chenilles/papillons. Enfin, un passage traverse la butte et permet au spectateur de se glisser au cœur de l'installation paysagère pour observer de plus près la faune et la flore.

Les autres œuvres dans le Sundgau

- **XYLO** à Ferrette (CC Jura Alsacien)
François Génot (Alsace)
- **BOGUE** à Seppois-le-bas (CC la Largue)
Suzanne Husky (USA)
- **ALCÔVES VÉGÉTALES** à Hirtzbach (CC Altkirch)
Suzanne Husky (USA)
- **ARBOAT** à Jettingen (CC Vallée de Hundsbach)
Frédéric Keiff (Alsace)
- **ABRI-BUS** à Illfurth (CC Secteur d'Illfurth)
Safi (Marseille)
- **RADEAU** à Muespach-le-Haut (CC Ill & Gersbach)
Anne Zimmermann (Alsace/Sundgau)

L'Artiste

Elodie Stephan vit et travaille à Paris. Née en 1985 à St-Brieuc, elle est diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy en 2008.

Membre de l'Autobus-Impérial de 2008 à 2012, elle a travaillé en tant que designer et chef de projet pour des ateliers d'architecture prestigieux (Jean Nouvel, Renzo Piano, Toyo Ito, X-Tu, SCAU, K-Architecture...).

Indépendante depuis 2010, elle répond à des commandes publiques et multiplie les collaborations en prenant en charge des missions de conception en design au sein de groupements de maîtrises d'œuvres architecturales et/ou paysagères.

A travers des dispositifs esthétiques et fonctionnels pour les usagers, Elodie Stephan cherche à restaurer l'harmonie entre les éléments naturels et humains dans leurs environnements.

■ Le Médiabus du Conseil Général



En 2015, la Médiathèque départementale, service du Conseil Général du Haut-Rhin, modernise et améliore les services rendus à la population. Le rythme des tournées du médiabus sera désormais mensuel dans l'ensemble des 247 communes desservies.

- **Dates de passage 2015** (uniquement les vendredis) :
23 Janvier • 27 Février • 27 Mars 2015 • 24 Avril • 22 Mai • 26 Juin
25 Septembre • 23 Octobre • 27 Novembre
- **Emplacement** : parking devant l'école
- **Horaires** : 10h00 à 10h45

Autre nouveauté depuis septembre : l'offre de documents s'est élargie, les usagers peuvent désormais emprunter des DVD dans les médiabus, en plus des livres, des revues, et des documentaires.

■ Bilan de l'opération Brioches 2014

Le Docteur Serge MOSER, Président de l'APAEI du Sundgau, nous a adressé ses plus chaleureux remerciements, ainsi que ceux de l'ensemble des membres du conseil d'administration, du personnel et des usagers après le succès de l'opération Brioches 2014. Les généreux dons perçus ont permis la rénovation des locaux de l'Impro et de la cuisine du FATH (Foyer pour Adulte Handicapé Travailleur, photo ci-contre).



La collecte 2014 s'est déroulée dans **52 communes**, a mobilisé **350 personnes bénévoles** et a permis de récolter **33 300€**, dont 694€ pour la commune de Chavannes.

Rendez-vous est déjà donné pour la prochaine édition en **septembre 2015**.

Agenda 2015

- **22/03**—Elections départementales
- **29/03**—Elections départementales (2ème tour si nécessaire)
- **06/04**—Pêche à la truite
Organisée par l'Association de pêche « La Loutre de la Porte d'Alsace »
- **12/04**—Repas choucroute
Organisé par l'A.E.P.
- **25/04**—Loto
Organisé par l'A.E.P.
- **17/05**—Marché aux puces
Organisé par l'A.E.P.

Contacts utiles

- N° d'appel d'urgence européen : **112**
- Samu : **15**
- Police secours : **17**
- Sapeurs-pompiers : **18**
- Gendarmerie : **03 89 25 04 09**
5 rue du Stade à Dannemarie
- Brigades Vertes : **03 89 08 00 71**
- Accueil sans abri : **115**
- Pharmacie de garde : **3237**
ou sur www.pharma68.fr
- Médecin de garde : **15**
- EDF : **0 810 333 068**
- Communauté de Commune de la Porte d'Alsace : **03 89 07 24 24**
7 rue de Bâle à Dannemarie
- Conseil Général : **03 89 30 68 68**
Antenne d'Altkirch : **03 89 08 98 38**
- Conseil Régional : **03 88 15 68 67**
- Préfecture : **03 89 33 45 45**
- Sous-Préfecture : **03 89 08 94 40**
- Trésor Public : **03 89 25 00 51**

Mairie

- **Coordonnées** :
9 rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
03 89 25 23 99
03 89 25 23 99
mairiechavannesetang@wanadoo.fr
- **Horaires d'ouverture au public** :
Lundi & jeudi: 14h—17h30
Mardi: 14h—19h
Vendredi: 10h—12h & 14h—19h